

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

UD Ille-et-Vilaine



Rennes samedi 16 janvier
contre la Loi Sécurité Globale

CPPAP N° 1025 S 06643
Directeur de la publication Fabrice LERESTIF
Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr
Site : www.udfo35.fr
<https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine>
Imprimerie Colibri-Rennes / Prix : 0,30 €

INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES
N°222
Janvier 2021

PIC RENNES ARMORIQUE
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

INTER
PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

JANV. 2021
N°222
Au sommaire



- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2-3)
- INFOS (P4)
- TPE (P5)
- EN DIRECT DES SYNDICATS (P6)
- EN DIRECT DE L'UD (P7)
- INFO, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC ET DESSINS DE PATOCHE (P16)

SABLES MOUVANTS !

Nous débutons cette année 2021 dans les mêmes conditions subies en 2020.

Les mensonges, les errements du gouvernement continuent et ont pour conséquence, sinon pour objectif, de semer division, confusion, peur et résignation.

Le terrain est préparé pour imposer régression sociale et démocratique.

Nous sommes donc placés par les pouvoirs, économique et politique, dans une zone de sables mouvants où les salariés, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes, étudiants ou non, peuvent avoir le sentiment de s'enfoncer inexorablement.

Plus de 10 millions de pauvres en France, chiffre inégalé depuis la seconde guerre mondiale. 40 % d'augmentation de l'aide alimentaire. 300 000 personnes sans domicile fixe. Et en même temps des centaines de milliards distribuées aux plus grosses entreprises qui pour autant ne se privent pas de multiplier les plans de licenciements pour augmenter leur sacro saint « taux de rentabilité ».

Ceux qui connaissent les sables mouvants, dans la baie du Mont St-Michel ou ailleurs, le savent : l'erreur à ne surtout pas commettre dans ces zones dangereuses, c'est de rester immobile !

Le 19 janvier dans l'énergie, le 21 dans la santé et le médico social, le 26 dans l'Éducation nationale les salariés et agents de la fonction publique seront en grève sur leurs revendications et ils ont raison.

Notre responsabilité est de permettre de fédérer toutes ces luttes, toutes ces revendications dans un mouvement interprofessionnel qui seul est à même de bloquer la macroneuse, et sa spirale régressive et répressive.

C'est dans cet esprit que FO Ille-et-Vilaine appelle avec la CGT, la FSU et Solidaires à la grève interprofessionnelle le jeudi 4 février pour l'interdiction des licenciements, l'augmentation des salaires, pensions, minima sociaux, la défense des services publics, l'abandon définitif des réformes de la retraite et de l'assurance chômage.

C'est tous ensemble que nous retrouverons notre terrain solide de la résistance, de la revendication et de la reconquête.

**"VIVE LA VIE, VIVE LA LUTTE VIVE LA SOCIALE !
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"**

Rennes, le 18 janvier 2021

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général

LA CITATION DU MOIS
"S'ils veulent pas le reconstruire le nouveau monde, on se mettra au boulot. Il faudra de l'utopie et du courage. Faudra remettre les pendules à l'heure, leur dire qu'on a pas le même tic-tac, que nous, il est plutôt du côté du cœur."

Extrait de la chanson
"La course contre la honte"
de Grands Corps Malade

La Commune (18 mars-27 mai 1871)

Tentative à implications révolutionnaires, faite par les ouvriers à Paris après l'insurrection du 18 mars 1871, pour assurer, dans un cadre municipal et sans recours à l'État, la gestion des affaires publiques.

HISTOIRE

LE CONTEXTE

Cette insurrection prend naissance dans cette ville du travail qu'est devenu Paris en pleine croissance démographique (en 1866, sur 1 799 980 habitants, 57 % vivent du travail industriel et 12 % du travail commercial). Un mouvement ouvrier de plus en plus virulent se forme, des grèves se succèdent, manifestant la prise de conscience de la classe ouvrière, qui a obtenu en 1864 la reconnaissance du droit de grève. Parallèlement, à Londres, la Ire Internationale est créée. La guerre franco-allemande éclate en juillet 1870 : les désastres militaires s'accroissent du côté français, et, le 4 septembre, la République est proclamée sous la poussée populaire. Le gouvernement de la Défense nationale qui est formé a pour mission de continuer la guerre et déclare « qu'il ne cédera pas un pouce de notre territoire ».

Très vite, cette république bourgeoise (composée entre autres du général Trochu, de Jules Favre et de Jules Ferry) est accusée de trahison par la population parisienne, qui, depuis le 19 septembre, subit avec héroïsme les conditions d'un siège de plus en plus difficile et qui réclame, en outre, des succès militaires.

DE LA RÉSISTANCE AUX PRUSSIENS À L'ÉLECTION DE LA COMMUNE.

Dans chaque arrondissement se constituent des comités de vigilance, bientôt chapeautés par un comité central pour aider le gouvernement et mobiliser toutes les forces de la nation. L'affrontement entre la République bourgeoise et le peuple armé au sein de la Garde nationale se dessine rapidement. Dès octobre 1870, l'élection d'une Commune est demandée par la population.

Après l'échec de Buzenval (19 janvier), les gardes nationaux réclament le 22 la guerre à outrance. Peu après la signature de l'armistice le 28, les forts sont occupés, l'enceinte fortifiée de Paris désarmée, 200 millions de francs sont versés à la Prusse en quinze jours.



CANTINE MUNICIPALE PENDANT LE SIÈGE DE 1870

Encerclé à l'Est par les Prussiens, Paris risquait de pâtir d'un manque de ravitaillement. Afin de venir en aide aux familles les plus modestes, des cantines et boucheries municipales furent mises en place. Il s'agissait de lutter contre l'inflation, de nombreux marchands n'hésitant pas à augmenter les prix lors de la raréfaction des denrées alimentaires. Peinture de Charles-Henri Pille. Musée Carnavalet, Paris

Dans l'Assemblée nationale élue (8 février), les représentants conservateurs de la province (majoritaires), qui désirent la paix, s'opposent aux élus parisiens à majorité républicaine. Les députés, qui siègent à Bordeaux, prennent alors une série de mesures pour mater la ville révolutionnaire (suppression des 30 sous accordés aux gardes nationaux, suppression des moratoires concernant les loyers et les effets de commerce, qui touchent les ouvriers, les artisans et le petit commerce). Outre ces mesures, le transfert de l'Assemblée non à Paris mais à Versailles et l'entrée des Prussiens dans la capitale exaspèrent les Parisiens.



BARRICADE RUE DE CHARONNE

Communards et canons postés sur une barricade au départ de la rue de Charonne. Photo prise le 18 mars 1871 dans l'axe de la rue du faubourg Saint-Antoine. Ph. Coll. Archives Larbor

Thiers, dans la nuit du 17 au 18 mars, décide de désarmer la ville afin de la purger de « tous les rouges » en s'emparant des 227 canons regroupés à Montmartre et à Belleville (ils avaient été ramenés par les gardes nationaux du Ranelagh, des Champs-Élysées... avant l'entrée des Prussiens dans la capitale). Mais le 88e de ligne ne parvient pas à prendre les canons à Montmartre et, entouré par les gardes nationaux et la foule, pactise avec les Parisiens et désarme les officiers. Le général Lecomte, qui avait ordonné de tirer sur la foule, et le général Thomas sont fusillés.

Thiers, refusant toute négociation, donne l'ordre d'évacuer la ville et se réfugie à Versailles afin de ne pas se trouver prisonnier. Le Comité central de la Garde nationale siège alors à l'Hôtel de Ville et prépare les élections fixées au 22 mars. Il invite la France à « jeter les bases d'une République avec toutes ses conséquences et qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles ». En attendant les élections, le Comité central de la Garde nationale, soutenu par l'Association internationale des travailleurs, les clubs et comités d'arrondissement et la fédération des chambres syndicales, agit comme un gouvernement.

Le 26 mars 1871, les élections municipales (qui ont été repoussées de quelques jours) s'accomplissent dans la légalité, les maires y ayant consenti. Le Conseil communal, élu par 229 167 votants sur 485 569 (soit environ 50 % d'abstention), est mis en place à l'Hôtel de Ville le 28 mars sous le nom de Commune de Paris et reçoit les pouvoirs du Comité central.

Sur 85 membres, 15 du « parti des maires » refusent de siéger. Les 70 membres restants sont idéologiquement très opposés et se répartissent en plusieurs groupes : les blanquistes (9), partisans de l'action directe (→ Charles Ferré, Raoul Rigault) ; les jacobins (→ Charles Delescluze, Gambon, Miot, Félix Pyat), qui veulent faire de Paris l'élément moteur du gouvernement de la France. La majorité est complétée par les révolutionnaires indépendants (Clément). Quant à la minorité ouvrière, composée d'internationalistes militants (17 membres, dont Varlin, Frankel), elle s'inspire de Marx et Proudhon. Le reste est indécis et comprend quelques personnalités comme Courbet, Zéphirin Camélinat, Gustave Flourens.

Très vite le clivage entre la tendance majoritaire et minoritaire se produit. Si tous veulent consolider la République et consacrer l'autonomie absolue de la Commune de Paris, les uns veulent que cette dernière dirige dictatorialement la France comme en 1793, les autres qu'elle s'intègre à cette fédération des communes de France dans laquelle doit se dissoudre l'État.

L'ACTION DE LA COMMUNE LES COMMISSIONS

Cette diversité d'opinions, qui s'ajoute à la dualité des pouvoirs entre le Comité central de la Garde nationale maintenu après les élections et le Conseil général de la Commune, contribue à diminuer l'efficacité de la Commune. Alors que des mouvements communalistes éclatent à Lyon (4 septembre), Saint-Étienne, au Creusot, à Limoges, Narbonne, Toulouse et surtout Marseille sous l'impulsion de Gaston Crémieux (fin mars-début avril 1871), mais sont rapidement réprimés par le gouvernement, Paris essaie de s'organiser militairement et politiquement. Dès le 29 mars, le Conseil de la Commune met sur pied neuf commissions, qui sont autant de véritables ministères, couronnées par une Commission exécutive qui devait jouer le rôle d'un véritable gouvernement à partir du 21 avril.

L'ŒUVRE SOCIALE DE LA COMMUNE ÉCOLES LAÏQUES

C'est dans le domaine du travail que la Commune manifeste sa volonté de donner un caractère social à son entreprise et fait œuvre de précurseur. Elle nomme un marxiste, Léo Frankel, à la commission du Travail, de l'Industrie et des Échanges. Pour défendre les intérêts de la petite bourgeoisie et de la classe ouvrière, un certain nombre de mesures à caractère social sont prises : moratoire des effets de commerce et des loyers, abolition du travail de nuit des ouvriers boulangers, abolition des amendes et des retenues sur les salaires, suppression des bureaux de placement, enfin adoption de la journée de 10 heures. Il s'agit d'organiser le travail et d'en donner à ceux qui n'en ont pas. Aux Finances, la Commune a placé François Jourde, comptable d'une honnêteté scrupuleuse qui recula devant la nationalisation de la Banque de France, « n'osant toucher à la fortune de la France ».

L'INSTRUCTION LAÏQUE, OBLIGATOIRE ET GRATUITE

Dans le domaine de l'enseignement, la Commune agit avec vigueur. La commission de l'Enseignement, dirigée par Édouard Vaillant, met en place une œuvre essentiellement laïque, obligatoire et gratuite, liée à l'attitude anticléricale de la Commune (suppression du budget des cultes et séparation des Églises et de l'État, transformation en propriété nationale des biens de mainmorte appartenant aux congrégations). Les municipalités sont invitées à créer des écoles professionnelles pour des jeunes filles, amorçant une réforme de l'enseignement primaire et professionnel.

ÉCOLES LAÏQUES

Une des premières mesures de la Commune fut de proclamer l'instruction laïque, gratuite et obligatoire.
Ph. Coll. Archives Larousse



La réaction du gouvernement et l'écrasement de la Commune. Versaillais contre communards

Très vite, cependant, l'effort de la Commune est absorbé par la lutte contre les forces de Thiers. Regroupées du 10 au 25 mai au camp de Satory et renforcées de soldats et d'officiers de l'armée de Mac-Mahon libérés par les Allemands et dotés d'une bonne artillerie, celles-ci comptent 130 000 hommes.

Après plusieurs échecs militaires (le fort d'Issy a failli tomber aux mains des versaillais), la Commune décide de créer un Comité de salut public (1er mai, renouvelé le 9 mai). Elle est en état d'infériorité du fait de l'incompétence des délégués à la Guerre (→ Cluseret, Rossel, Delescluze), de l'indiscipline et de l'insuffisance des combattants : la Commune ne réussit à en mobiliser qu'entre 20 000 et 30 000.

Les versaillais resserrent leur pression et s'emparent des forts de Vanves (13 mai) et d'Issy (8 mai) avant de pénétrer dans Paris par la porte de Saint-Cloud le 21 mai. Les troupes versaillaises gagnent le centre de la capitale, dont les rues se couvrent de barricades, défendues quartier par quartier, sous la direction d'un membre du Comité central, tandis que les Tuileries, l'Hôtel de Ville et la Cour des comptes sont la proie des flammes.

UNE IMPITOYABLE RÉPRESSION

Aux massacres des Parisiens par les troupes de Thiers, les communards répondent en fusillant 52 otages, dont Monseigneur Darboy, archevêque de Paris. Le 27 mai, les derniers combats se déroulent au cimetière du Père-Lachaise, où 200 communards se sont retranchés. À court de munitions, ces derniers se défendent à l'arme blanche mais sont vaincus par les versaillais qui achèvent les blessés et fusillent les derniers survivants contre le mur de l'enceinte, devenu depuis le mur des Fédérés. On appellera la semaine du 21 au 28 mai la « semaine sanglante ». Les jours suivants, les cours martiales continuent à condamner à mort.

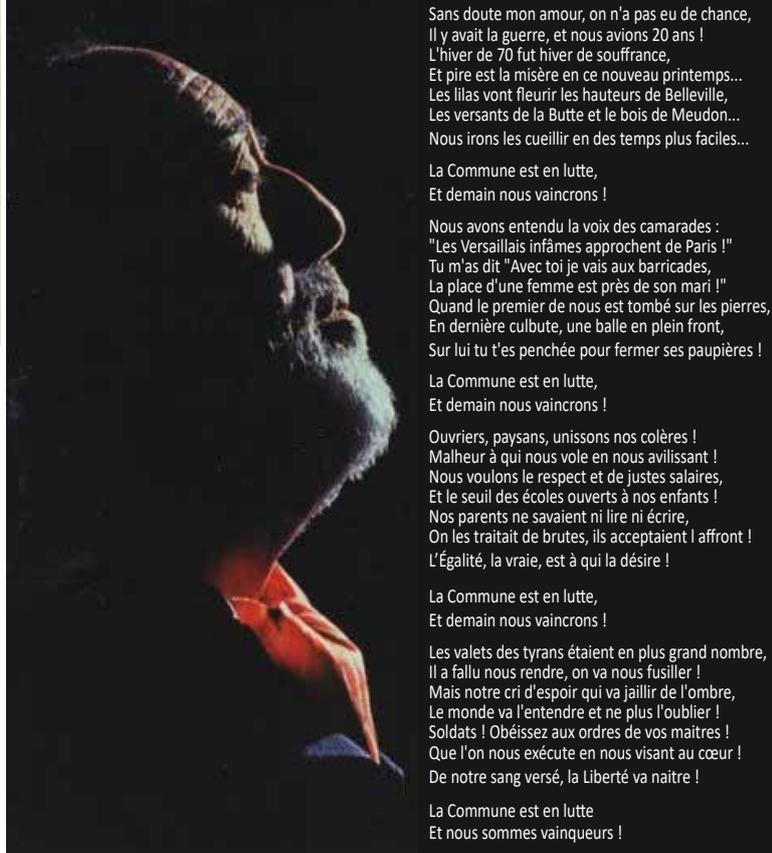
Du 3 avril au 31 mai, on estime entre 20 000 et 30 000 le nombre de Parisiens tués au combat ou exécutés (les versaillais ont perdu environ 1 million d'hommes). Le gouvernement fait procéder à 40 000 arrestations environ, et les poursuites dureront jusqu'en 1874. Les 26 conseils de guerre prononceront 13 450 condamnations, dont 268 à mort (23 condamnés seront exécutés, dont Ferré et Rossel), les autres aux travaux forcés et à la déportation dans les bagnes de Nouvelle-Calédonie. Des milliers de vaincus doivent s'exiler. L'amnistie votée en 1880 ramènera en France les derniers survivants.

Si la dure répression qui s'est abattue sur les communards prive le mouvement ouvrier de ses chefs, l'influence de la Commune devait être considérable. Karl Marx en fit le symbole du soulèvement contre la bourgeoisie.



Le mur des Fédérés, cimetière du Père-Lachaise.
LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE

Jean-Roger Caussimon "la commune est en lutte"



Sans doute mon amour, on n'a pas eu de chance,
Il y avait la guerre, et nous avions 20 ans !
L'hiver de 70 fut hiver de souffrance,
Et pire est la misère en ce nouveau printemps...
Les lilas vont fleurir les hauteurs de Belleville,
Les versants de la Butte et le bois de Meudon...
Nous irons les cueillir en des temps plus faciles...

La Commune est en lutte,
Et demain nous vaincrons !

Nous avons entendu la voix des camarades :
"Les Versaillais infâmes approchent de Paris !"
Tu m'as dit "Avec toi je vais aux barricades,
La place d'une femme est près de son mari !"
Quand le premier de nous est tombé sur les pierres,
En dernière culbute, une balle en plein front,
Sur lui tu t'es penchée pour fermer ses paupières !

La Commune est en lutte,
Et demain nous vaincrons !

Ouvriers, paysans, unissons nos colères !
Malheur à qui nous vole en nous avilissant !
Nous voulons le respect et de justes salaires,
Et le seuil des écoles ouverts à nos enfants !
Nos parents ne savaient ni lire ni écrire,
On les traitait de brutes, ils acceptaient l'affront !
L'Égalité, la vraie, est à qui la désire !

La Commune est en lutte,
Et demain nous vaincrons !

Les valets des tyrans étaient en plus grand nombre,
Il a fallu nous rendre, on va nous fusiller !
Mais notre cri d'espoir qui va jaillir de l'ombre,
Le monde va l'entendre et ne plus l'oublier !
Soldats ! Obéissez aux ordres de vos maîtres !
Que l'on nous exécute en nous visant au cœur !
De notre sang versé, la Liberté va naître !

La Commune est en lutte
Et nous sommes vainqueurs !

Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient et donc connaître notre histoire, celle de tous ceux, anonymes ou pas, qui se sont battus pour la justice sociale et pour la liberté, les 2 étant indissociablement liés.

Le bureau de l'Union Départementale a décidé de rendre hommage à la commune de Paris à l'occasion de son 150^{ème} anniversaire :

Dès le 18 mars 1871, des femmes et des hommes se sont regroupés, se sont organisés et se sont battus avec un courage formidable contre les versaillais et le sinistre Thiers, pour une société véritablement de liberté et d'égalité.

Ils ont montré la voie de la résistance face à l'oppression et à la servitude.

Une initiative sera proposée le 18 mars prochain à Rennes pour rappeler ce moment fort.

Vous avez dit vaccin ?

La Grande-Bretagne a commencé sa campagne de vaccination le 8 décembre. Le 20 décembre plus de 600 000 britanniques avaient reçu leur première injection.

Bigre, voilà qui impressionne.

Pour la France ce ne sont pas moins de 1,7 millions de doses qui devaient être mises en route dès le 27 décembre pour les résidents des 7000 Ephad et leurs personnels soignants.

Calculons un peu : 600 000 injections entre le 8 et le 20 décembre, cela fait un peu plus de 50 000 injections par jour. Pour nos Ephad, il faudra donc 1,7 millions divisé par 50 000 soit 34 jours. Bien, nous voilà donc fin janvier.

À la fin du printemps, nous dit-on, 17 millions de français devraient être vaccinés. Là, cela va poser problème car, à ce rythme là, il nous faudra 340 jours, c'est à dire qu'en janvier 2022, seulement 25% de la population sera vaccinée.

Bon, dites donc, là-haut, va falloir changer de braquet !

Il y a en France un peu plus de 223 000 médecins généralistes, 74 000 pharmacies et 128 000 infirmières libérales soit plus de 425 000 personnes qui peuvent vacciner. Si tout le monde s'y met, à raison d'une personne vaccinée par jour par chaque médecin, chaque pharmacie, chaque infirmière, il ne faut effectivement que 35 jours soit la fin du printemps comme prévu. On verra bien si François Bayrou, Haut Commissaire au Plan qui dîne avec les grands de notre monde à l'Élysée au risque de se contaminer lui-même, est capable de planifier tout cela...

PS : Le 27 décembre, à la première rédaction de ce billet d'humeur, le gouvernement annonçait 17 millions de doses à partir de mars. Le 29 décembre, les médias parlaient de 15 millions de doses. Le 2 janvier, on nous parle maintenant de 8 millions de doses car l'acheminement prévu est de 500 000 doses par semaine maximum.

Ah ! Ces politiques ! D'une efficacité redoutable pour les retraites et le chômage, mais pour le vaccin, plutôt nuls !



JOËL
le 2 janvier

COMMUNIQUÉ FO

FO condamne les arrestations de militants à Hong Kong



LAM YIK FEI /The New York Times
REDUX-REA

La Confédération Force Ouvrière (FO) apprend les arrestations pour « subversion » d'une cinquantaine de militants démocratiques à Hong Kong, le 6 janvier 2021, dont au moins deux responsables syndicaux de la Confédération syndicale indépendante hongkongaise HKCTU, affilié à la Confédération Syndicale Internationale (CSI) : la Présidente Carol Ng, qui fut secrétaire générale de la British Airways Hong Kong International Cabin Crew Association, et la présidente du syndicat des personnels hospitaliers Winnie Yu Wai-ming.

Déjà en avril 2020, FO s'était adressée au ministre français de l'Europe et des Affaires Etrangères, dans un courrier demandant la libération du Secrétaire général du HKCTU, Lee Cheuk-yan, qui avait lui-même été arrêté après avoir manifesté. Le ministre, Jean Yves Le Drian, nous avait alors, en réponse, assuré être intervenu et suivre avec attention cette situation, en particulier quant aux conséquences de la loi sur la sécurité nationale, promulguée par le gouvernement chinois, qui sert aujourd'hui de support à ces arrestations et dont la CSI demande l'abrogation.

Avec la CSI, FO condamne ces arrestations, qui constituent une atteinte contre les droits fondamentaux du peuple hongkongais : la liberté d'association, la liberté d'expression et la liberté de réunion et demande la libération immédiate de ces 53 militants.

ÉLECTIONS TPE : VOIX PAR VOIX !

TPE 2021

Les élections dans les Très Petites Entreprises (moins de 11 salariés) auront lieu en mars 2021. Elles sont importantes pour déterminer la représentativité.

Comme ce ne sont pas les employeurs qui feront voter pour nous ...
Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes et notre force militante.

Si chaque militant(e) ou adhérent(e) trouve un électeur TPE qui accepte de voter pour nous c'est gagné !
Tout le monde en connaît un dans sa famille, ses proches, ses voisins (assistante maternelle, coiffeur, secrétaire médicale ...)

CHAQUE VOIX COMPTE !!! NOUS COMPTONS SUR VOUS.

Que sont les TPE ?

Les très petites entreprises comptent de 1 à 10 salariés (soit moins de 11) et emploient en moyenne trois salariés. Cependant, plus d'une sur trois n'en compte qu'un seul. En France, la majorité des entreprises sont des TPE, on en compte ainsi quelque deux millions (un million hors secteur agricole).

Les TPE ont davantage recours au travail à temps partiel que les entreprises de plus grande taille.

La proportion de femmes salariées à temps partiel dans les TPE est deux fois et demie plus importante que celle des hommes (41,4 % contre 15,5 %).

Les TPE et les petites entreprises représentent un emploi sur deux en Bretagne.

La Bretagne compte près des 250 000 entreprises. 70% d'entre elles n'emploient aucun salarié.

Les TPE de moins de 10 salariés représentent 9 entreprises sur 10 soit un total de 160 000 salariés, soit près d'un emploi sur quatre.

**Notre tête de liste régionale est Céline CUSSAC
et les coordonnées des électeurs TPE sont à lui envoyer à :**
ulforennes@gmail.com

Le souci c'est que les électeurs TPE viennent de recevoir du ministère un courrier qui leur donne le code qui leur permettra de voter à partir du 22 mars :

c'est aberrant car beaucoup trop tôt et le risque est grand que ce courrier soit perdu ou jeté d'ici le vote !
L'urgence est donc de solliciter tous nos adhérent(e)s pour qu'ils demandent à un électeur TPE (2 c'est grandiose !) qu'ils connaissent :

- De ne surtout pas jeter ce courrier
- D'accepter de nous communiquer leurs coordonnées (nom, prénom, téléphone) pour qu'on les sollicite quand le vote commencera.

Je compte vraiment sur votre aide. Sans elle, nous ne pouvons rien !
Ensemble, tous ensemble, sur ce sujet comme sur les autres, nous pouvons gagner.

Nos candidats :

CUSSAC	Céline	Assistante juridique	35
VALADAS	Paul	Assistant juridique	22
LE NOUVEL	Véronique	Assistante Maternelle	22
CHARLOT	Florian	Assistant juridique	29
DOUY	Marie-Gabrielle	Comptable (Notariat)	29
DELABY	Jean-Pierre	Préparateur pharmacie	56
COGUEN	Sylvie	Secrétaire	56
GUEGAN	Philippe	Technicien d'acastillage, dieseliste marine	22
MATEU	Fabienne	Comptable	35
LE COURTOIS	Éric	Secrétaire général	22

JE TRAVAILLE
DANS UNE STRUCTURE
DE MOINS DE 11 SALARIÉS

Les particuliers employeurs, soit entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises » dites TPE.



*Quels sont
mes droits ?*

ÉLECTIONS

TPE
2021

25
JANVIER

au
7
FÉVRIER

« HERCULE » Ou comment terminer la destruction d'EDF.

C'est au nom du dogme de la « Concurrence libre et complètement faussée » que le marché français de l'électricité est ouvert à la concurrence depuis le 1^{er} juillet 2007. Le principal argument avancé par les partisans de l'ouverture à la concurrence était pourtant la perspective d'une baisse des tarifs pour le consommateur et d'une augmentation globale de la qualité de service.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Depuis 2007, le prix de l'électricité a augmenté de 50 % et les perspectives liées à la transition énergétique l'estiment à 150% dans un futur proche. En 2021, le consommateur français paiera son électricité une fois et demie

plus cher qu'en 2007. Une tendance exponentielle qui va se poursuivre, pour preuve, dès le 1^{er} février 2021 le prix de l'électricité va encore augmenter de 2%.

Le gouvernement entend poursuivre la liquidation d'EDF au travers d'un projet de scission du groupe dénommé « HERCULE ». C'est un choix politique et économique, orchestré par des banquiers et des consultants, sans logique industrielle et contraire à l'intérêt général.

Avec HERCULE, l'Europe, le gouvernement et la direction d'EDF s'approprient à privatiser ce qui est rentable en scindant l'entreprise en trois groupes :



HERCULE c'est donc, ni plus ni moins, privatiser les profits au bénéfice des marchés financiers et socialiser les pertes au détriment des usagers.

À l'appel des quatre Fédérations représentatives de l'énergie, une nouvelle journée de grève et de mobilisation est programmée le mardi 19 janvier 2021. Cette journée fait suite à trois autres mobilisations nationales – 26 novembre, le 10 décembre et le 17 décembre 2020 – lors desquelles la profession s'est mobilisée très largement contre le projet HERCULE.

Deux larges rassemblements des Électriciens et Gaziers breton sont programmés. L'un sur le site de production d'électricité au barrage de la Rance en Ille-et-Vilaine, l'autre sur le site d'approvisionnement SERVAl à Ploërmel dans le Morbihan.

Lors de ces rassemblements, les Électriciens et Gaziers démontreront une nouvelle fois leur totale opposition au démantèlement du groupe EDF en exigeant le retrait pur et simple de ce projet.

Contact : Vincent VANNIER 06 68 12 57 20



VU DANS LA PRESSE

DINARD : DES LICENCIEMENTS QUI POSENT QUESTION AU CASINO BARRIÈRE

Six salariés du casino Barrière de Dinard près de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) vont être licenciés. Pour le syndicat Force Ouvrière, ces suppressions de postes ne permettront pas de faire de grosses économies.

Une cinquantaine de salariés est employée par le casino Barrière de Dinard. Le groupe de casinos Barrière a annoncé fin décembre qu'il allait licencier 70 personnes dans l'ensemble de ces sites. **Ce plan de licenciement va concerner six personnes sur les cinquante que compte l'établissement de Dinard sur la Côte d'Émeraude** : une responsable marketing et animations, une assistante de direction, une responsable accueil, un chef de cuisine et deux plongeurs. Parmi elles, trois sont en situation de handicap.

Des incompréhensions pour Force Ouvrière

Pour le syndicat Force Ouvrière il s'agit de licenciements d'aubaine qui fragilisent ceux qui sont déjà en difficulté. "Nous trouvons cela dommage alors que nous sommes encore en chômage partiel et que l'Etat assure une prise en charge. Les postes qui sont supprimés ne coûtent pas chers. Nous ne comprenons pas où sont les économies dans ces décisions de la direction," confie Estelle Quinton, délégué FO pour les casinos de Saint-Malo et Dinard.

Mercredi 13 janvier 2021 - France Bleu Armorique

COMMUNIQUÉ



Pour une véritable rupture Salaires, emplois, santé

- Pour un véritable plan de rupture qui conjugue emploi, progrès social et enjeu environnemental
- Pour l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices et celles qui bénéficient des aides publiques
- Pour le retrait définitif des lois de réforme des retraites et de l'assurance chômage
- Pour l'augmentation des salaires et la réduction du temps de travail

Mobilisons-nous partout, sur les lieux de travail, réunissons-nous en assemblées générales pour décider la grève !

Toutes et tous en grève le 4 février

Pensez à vous inscrire aux prochains stages organisés à l'UD !
 Je vous joins les fiches techniques pour le contenu et les conditions...
 Désormais les fiches doivent parvenir à l'UD 45 jours avant le stage !
 Il est donc déjà temps de s'inscrire à ceux de fin Mars et Avril !
 Pour cela appelez moi (02.99.65.36.50) ou envoyez moi un mail
 (ud.fo35@wanadoo.fr)

Marie-Claire

**EN DIRECT
 DE L'UD**

FICHE TECHNIQUE DE STAGE

COMMUNICATION ORALE

ET RÉSEAUX SOCIAUX

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Mises en situation
- Débriefings personnels et émotionnels
- Utilisation de matériel vidéo

PROGRAMME

- Les différents types de communication
- La communication verbale et non verbale
- Le comportement
- Initiation aux réseaux sociaux
- Mises en pratique à partir de cas concrets

Nombre de stagiaires

10 min – 12 max

Durée du stage

3 jours

Lieu

Ton union départementale

Prérequis

Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat »

**NOUVEAU
 SUPPORT**

FICHE TECHNIQUE DE STAGE

JE NÉGOCIE

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Études de cas
- Mise en situation
- Échanges

PROGRAMME

- Faire un état des lieux dans l'entreprise
- La revendication
- La négociation, avant, pendant, après



Nombre de stagiaires

10 min – 12 max

Durée du stage

3 jours

Lieu

Ton union départementale

Prérequis

Avoir effectué le stage « Découverte de FO » et les moyens du syndicat, ainsi que le stage « Fonctionnement et outils du syndicat ». S'adresse principalement aux délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.

**NOUVEAU
 SUPPORT**

CFMS

PETIT MOT DES TRÉSORIERES :

En ce début d'année 2021 (pour laquelle nous vous souhaitons le meilleur) nous remercions les trésoriers des syndicats et structures qui ont déjà répondu à nos rappels pour les autres, nous vous rappelons qu'il est temps de solder vos règlements de l'année 2020 à l'UD pour les timbres... [et à votre fédération ou syndicat national pour les cartes !]

Merci de préciser et de joindre à votre règlement UD le nombre éventuel de timbres dont vous faites le retour à votre fédération ou syndicat national et/ou ceux perdus. Dans le cas de perte, (timbres ou cartes), n'oubliez pas de faire le courrier de déclaration de perte que vous trouverez dans e-fo (et en faire copie à l'ud pour que nous suivions au mieux les commandes)

RAPPEL : les commandes 2021 ne peuvent être validées qu'après paiement des années précédentes.

Enfin, merci de passer des commandes au plus juste de la réalité, mieux vaut effectuer des commandes supplémentaires en cours d'année que de rendre des centaines de timbres commandés en trop.

Nous restons à votre disposition pour toute aide y compris pour utiliser **e-FO**





Les TPE sont essentielles

ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

nos stages

STAGES CFMS 2021

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Du lundi 18 au vendredi 22 JANVIER	DÉCOUVERTE de FO	5 jours
Du mardi 02 au 04 FÉVRIER COMPLET	FONCTIONNEMENT ET OUTILS DU SYNDICAT	3 jours
Du mardi 30 MARS au jeudi 1 ^{er} AVRIL	NÉGOCIER	3 jours
Du mardi 13 au jeudi 15 AVRIL Reste 4 PLACES	COMMUNICATION ORALE	3 jours
Du lundi 19 au vendredi 23 AVRIL	DÉCOUVERTE de FO	5 jours
Du lundi 07 au vendredi 11 JUIN	CSE	5 jours
Du lundi 27 SEPTEMBRE au vendredi 1 ^{er} OCTOBRE	DÉCOUVERTE de FO	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

NOS Unions Locales

RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES

02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO

09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr

Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN

07.83.67.25.78

ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES

02.99.99.00.49

ulfofougeres@orange.fr

Tous les mardis après-midi, (juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ

02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr

Vendredi 11h30-14h30

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON

02.99.71.16.80

06.26.88.51.88

fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35

n'assure pas de permanence en cette période difficile.

CONTACTEZ-NOUS POUR PRENDRE RDV :
TÉL. : 02 99 65 36 66

POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos timbres : commande, paiements et suivi sur eFO.

TIMBRES 2021 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr